

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1479

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des villes moyennes et des territoires mal connectés aux métropoles, aux grandes agglomérations ou aux pays limitrophes, ainsi qu'au sein des agglomérations aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, »

Les mots :

« et la mobilité des zones rurales enclavées, des villes moyennes, des territoires mal connectés aux services publics »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de cet alinéa, avec une organisation « en étoile » autour des métropole, encourage clairement le phénomène de métropolisation, phénomène qui tue nos territoires. Cette forme de centralisation interne aux territoires n'est ni souhaitable ni pertinente particulièrement en terme d'environnement et de qualité de vie.

Cet amendement qui se reproche de la rédaction du texte de nos collègues sénateurs, propose au contraire une rédaction qui encourage une organisation en « toile d'araignée ».